

**octobre 2014**

***Le mot du Président***

***Votre Conseil régional de l'Ordre***

***Vos conseillers titulaires :***

*Gérard SOULIER, président  
Elisabeth LEROUX, vice-présidente  
Sylvain COACOLO, trésorier  
Michel DESPALLE, secrétaire général*

***Vos conseillers suppléants :***

*Martine AUBIN  
Michel FAURE  
Sylvie LEFAIVRE*

***Permanence au CROPP*** Le Président reçoit sur RDV auprès du secrétariat

**----- Agenda 2ème semestre :**

23/07/14 : réunion Bureau  
11/09/14 : réunion Conseil  
25/09/14 : Inter-régions à Poitiers  
22/10/14 : réunion Bureau  
13/11/14 : réunion au Puy-en-Velay  
20/11/14 : réunion à Aurillac  
20/11/14 : Audition des représentants des professionnels de santé (CPAM)  
04/12/14 : réunion à Vichy  
10/12/14 : réunion Conseil  
11/12/14 : réunion à Clermont-Fd

**----- Sommaire :**

**Pge 1 :** Editorial –agenda

**Pge 2 :** Prévisionnel 2015 et résultat de l'exercice comptable 2013 - réunions de concertation

**Pge 3 :** Accessibilité des locaux professionnels – mémento relatif aux contrats -

**Pge 4 :** Reconnaissance des diplômes mouvements du Tableau - petites annonces.

[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)



*Chère Consoeur,  
Cher Confrère,*

*Avec toute l'équipe des conseillers, nous travaillons en relation avec l'ARS, la Caisse primaire de sécurité sociale et les autres ordres des professions de santé pour œuvrer à la*

*promotion de notre profession afin d'accomplir les multiples tâches que vous nous avez confiées.*

*Nous sommes donc à votre écoute et à votre disposition dans un esprit de dialogue et de concertation.*

*Vous trouverez dans ce nouveau bulletin des informations indispensables à votre exercice quotidien.*

*N'hésitez pas à consulter le nouveau site internet de l'ordre national qui a fait peau neuve et peut apporter des réponses à bon nombre de questions que vous pourriez vous poser. A l'intérieur du site existe toujours un espace vous étant réservé en tant que professionnel et accessible avec vos identifiants et mots de passe.*

*Le DPC (Développement Personnel Continu) auquel je vous conseille de vous inscrire, si cela n'est pas déjà fait, vous permettra d'obtenir les outils d'amélioration de votre pratique professionnelle.*

*Pour être en règle avec l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, et pouvoir continuer votre exercice professionnel, il faut en cas de demande de dérogation déposer celle-ci avant fin décembre 2014.*

*Comme nous nous y étions engagés à la suite des dernières élections, nous revenons vers vous dans chaque département (13/11 au Le Puy-en-Velay, 20/11 à Aurillac, 4/12 à Vichy, 11/12 à Clermont-Ferrand) pour vous expliquer le travail accompli, les démarches en cours et écouter vos suggestions. Nous espérons vous y rencontrer très nombreux.*

*Gérard SOULIER*

**Naissance du Collège national de pédicurie-podologie**

<http://onppv2.pelargo.com/communication/actualites-ordinales/586.html>

Nous nous réjouissons de la présence dans ce Collège de notre ancien Président, Pierre Niemczynski, très attaché à la formation professionnelle

## COMPTABILITE

### PREVISIONNEL 2015

PRODUITS		CHARGES	
Subventions ONPP	40000	Locations immobilières	9000
quotités	9600	Frais de fonctionnement	2339
		Salaires et charges	30790
Facturation ONPP	1410	Indemnités et frais de mission	9873
Produits financiers	444	Fournitures de bureau et matériel de bureau	522
		Formation, frais financiers - impôts	2053
<b>TOTAL</b>	<b>51454</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54577</b>

Résultat déficitaire de 3123 Euro

### COMPTE DE RESULTAT

*Edition du 01/01 au 31/12/2013)*

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats d'approvisionnements	410		
Autres charges externes	12544	Subventions d'exploitation	49150
Indemnités et frais de mission	8813	Autres produits	6
Impôts et taxes assimilés	2053	Production vendue (biens et services)	1407
Rémunération du personnel	22345	produits financiers	437
Charges sociales	8445		
Dotations aux amortissements	1046		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>55656</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>51000</b>
Charges exceptionnelles (II)	14	Produits exceptionnels (II)	75
Impôts sur les bénéfices (III)	181		
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>55851</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>51075</b>
<b>Perte</b>	<b>4777</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51093</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51093</b>

### REUNIONS DE CONCERTATIONS :

Afin de vous présenter le bilan des actions du Conseil régional de l'Ordre sur ces deux dernières années et de répondre à vos questions, nous nous déplacerons dans les départements **aux dates suivantes** :

<b>LE PUY-EN-VELAY</b>	<b>Jeudi 13/11/14 – 20h</b>	Centre Pierre Cardinal, 9 rue Jules Vallès – salle 21
<b>AURILLAC</b>	<b>Jeudi 20/11/14 – 20h</b>	Maison des Associations, 8 place de la Paix –salle 2
<b>VICHY</b>	<b>Jeudi 04/12/14 – 20h</b>	Brasserie L J D TAPAS, 50 avenue Poncet
<b>CLERMONT-FD</b>	<b>Jeudi 11/12/14 – 19h30</b>	Hôtel KIRIAD, 8 avenue Ernest Cristal (La Pardieu)

**Nous espérons vous y rencontrer très nombreux, veuillez confirmer, pour une bonne organisation, votre présence auprès du secrétariat par courriel, par téléphone ou par courrier.**



**Diplômés 2014** : Alice GRANGER et Alisson BOUTET ont prêté serment le 11 septembre dernier devant le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues d'Auvergne.

Actuellement, ces deux praticiennes effectuent des remplacements... Les membres du Conseil leur souhaitent beaucoup de réussite dans l'exercice de leur profession.

**Accessibilité : l'Ad'Ap - Faisons court avec les dates à retenir :**

**31 décembre 2014 :** tous les ERP « Etablissements Recevant du Public » devront à cette échéance avoir signalé s'ils sont ou non déjà engagés dans une démarche de mise en accessibilité.

Pour les établissements accessibles entrant dans la 5<sup>ème</sup> catégorie (voir REPERES n° 11 et 23), une déclaration sur l'honneur suffira.

**Début octobre 2015 :** Douze mois après la parution du décret, tous les ERP n'ayant pas encore fait une démarche d'accessibilité devront avoir déposé un dossier d'Ad'Ap. Hors dérogation, ils disposeront d'un à trois ans pour réaliser les travaux nécessaires. Le délai de réponse est ramené à quatre mois.

**Passé cette date,** les ERP s'exposent à des poursuites pénales. **Voir l'Ordonnance du 26 septembre 2014 sur <http://onppv2.pelargo.com/communication/actualites-ordinales/584.html>**

A savoir que la vérification des normes d'accessibilité n'est pas de la compétence de l'Ordre

Soucieux de vos interrogations sur ce sujet et pour ceux qui souhaitent effectuer des travaux, veuillez prendre connaissance de l'annexe « Demande d'autorisation de travaux dans un ERP de la 5<sup>ème</sup> catégorie »

Michel DESPALLE

**Mémento relatif aux contrats de remplacement, collaboration.**

Le code de la santé publique demande que les contrats passés par les pédicures-podologues dans le cadre de leur exercice professionnel doivent être obligatoirement communiqués au CROPP pour contrôle.

La vérification porte avant tout sur la validité juridique, sur la cohérence interne (absence de clause abusive) et son opportunité au regard du bon exercice de la profession.

Les observations formulées n'ont que la valeur d'un avis qui ne fait pas obstacle à l'exécution du contrat mais constitue une mise en garde à l'encontre des infractions déontologiques qui pourraient en découler.

Les contrats sont à adresser au CROPP dans le mois suivant la signature.

Un défaut de communication constitue une faute disciplinaire passible de sanctions prévues dans le code de la santé publique.

Des contrats types et modèles de contrats sont établis par l'Ordre, Ils sont à votre disposition sur ce site, en revanche si vous souhaitez y accéder, veuillez passer par l'accès professionnel : indiquez votre code (numéro d'Ordre) et votre mot de passe.

Il peut être judicieux de soumettre les projets de contrat au CROPP qui doit alors formuler ses observations dans un délai d'un mois, cela peut éviter d'éventuelles modifications demandées par l'Ordre après sa signature.

Il est important de bien préciser en annexe l'état des lieux du cabinet et du matériel, de rédiger une liste exhaustive du petit matériel et des consommables.

Un contrat bien rédigé, adressé au CROPP vérifié, validé dans les délais, limite toute contestation ultérieure et peut être très utile en cas d'éventuelle procédure.

Michel FAURE

**A lire aussi :** sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

**Ostéopathie : Décret du 12 septembre 2014**

<http://onppv2.pelargo.com/communication/actualites-ordinales/583.html>

**Insuffisance professionnelle :**

<http://onpp.fr/communication/actualites-ordinales/536.html>

**RAPPEL : Si vous souhaitez faire mention** (sur vos imprimés et sur votre plaque) de formations complémentaires reconnues (Bulletin REPÈRES avril 2012 – pages 6 et 7 sur les diplômes universitaires), **vous devez en faire la demande** par courrier auprès du **Conseil national** de l'Ordre des pédicures-podologues, en joignant la copie du diplôme obtenu. Sur cette copie, doit figurer au recto, la mention manuscrite suivante :  
 « *Je soussigné(e) Mme/Mlle/M.....né(e) le..... à ..... atteste sur l'honneur que cette copie du diplôme est bien conforme à l'original.*  
 Fait à ..... le ....., signature ».

**MOUVEMENTS DU TABLEAU : du 1er mai 2014 au 30 octobre 2014**

<b>Cabinets secondaires :</b>	<p><b>Ouverture à compter du 10 septembre 2014 :</b></p> <p>Pont-du-Château (63) par Adeline CALISTRI (cession cabinet M. DESPALLE)        Allègre (43) par Delphine GRANGE PELAZZA        Tence (43) par Pascale GOUIT-JACQUET        Pionsat (63) par Flavien BLANCHARD (compter du 22 octobre 2014)</p>
<b>Cabinets principaux :</b>	<p>Ouverture cabinet à Yssingeaux (43) par Nelly FORETS        Ouverture cabinet à Saint-Pal-de-Mons (43) par Camille BRUYERE        Ouverture cabinet à Riom-es-Montagne (15) par Alizée MARTIN        Reprise du Cabinet de Dany BORIE à Clermont-Fd par Aurélie BOYER</p>
<b>Cessations d'activité libérale</b>	<p>Dany BORIE à Clermont-Ferrand (63)        Bernard GRANGE à Montluçon (03)        Jean-Marc FIQUET à Vichy (03)        Danielle HUGON à Saint-Flour (15)        Brigitte PONS à Olliergues (63)</p>
<b>Diplômés 2014 et transferts</b>	<p>Rémi BEUCHERIE (d'Ile de France) : Collaborateur à Vichy (03)        Alisson BOUTET : Remplaçant        Alice GRANGER : Collaborateur libéral        Alizée MARTIN : Titulaire        Amélie VERMARE (de Rhône-Alpes) : collaborateur libéral à Varennes sur Allier (03)        Camille VOISIN du MOULIN de la BRETECHE (du Pays de la Loire) : collaborateur libéral à Domérat (03)</p>

**PETITES ANNONCES**

SAINTE SIGOLENE (43) : Cession cabinet par Jean-Pierre Poyet - contact au 06.07.80.58.37  
 MOULINS (03) : offre collaboration libérale - s'adresser à Nathalie Cypcarz au 04.70.35.09.40

[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) ESPACE PRO > Saisie petites-annonces

 <p><b>Le CROPP Auvergne sera fermé les 10 et 11 novembre 2014</b></p>	<p><b>CROPP Auvergne</b>        1bis avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand        T 04.73.90.82.58 – email : <a href="mailto:contact@auvergne.cropp.fr">contact@auvergne.cropp.fr</a></p> <p><b>Permanences lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h15 à 16h45</b>        Secrétaire administrative : Catherine COULON</p> <p>Dépôt légal : octobre 14 – tirage 200 exemplaires – ISSN 2267-425X</p>
---	---